

ENGAGEMENTS URMET FRANCE ET VISIOSOFTWEB

NOM CLIENT FINAL :

REPRÉSENTANT CLIENT FINAL :

FONCTION REPRÉSENTANT CLIENT FINAL :

NOM BASE :

NOM DU SITE CONCERNÉ :

LES GARANTIES URMET FRANCE

Vous venez d'acquérir la nouvelle gamme de serrures mécatroniques VIKY en Lecture/Ecriture proposée par Urmet France. Ces serrures se programment exclusivement sur www.visiosoftweb.com .

- Urmet vous propose une serrure mécatronique fonctionnant avec l'application web de supervision VISIOSOFTWEB.
- Urmet s'engage à vous dépanner sur la mécanique et sur l'électronique des produits de la marque VIKY durant la période de garantie (24 mois). (N'est pas couvert par la garantie : si la partie solidarisée (partie avant de la béquille) a été démontée, que l'installation de la béquille a été faite en extérieure ou que le bouton du cylindre ne se trouve pas en intérieur) ;
- Urmet est garant du fonctionnement mécanique et électronique de la serrure.
- Urmet n'est pas garant du choix de la programmation effectuée sur les Serrures Mécatroniques.

LES OPTIONS COMPLEMENTAIRES SUR VISIOSOFTWEB (Merci de cocher votre choix -Les 2 sont possibles)

Dans sa version standard, VISIOSOFTWEB propose un panel de paramétrages pour les serrures mécatroniques VIKY. Néanmoins, deux d'entre elles sont « bridées » et requièrent une demande spécifique via ce document.

- **OPTION 1 :** « Passes multi-sites multi-portes » (option libérée après signature de ce document et envoi à sav@urmet.fr)
 - Possibilité de réaliser un passe ouvrant une ou plusieurs portes palières équipées de serrures mécatroniques VIKY.

Attention, une fois que cette option est activée, elle sera valide sur l'ensemble de la base de données mentionnée dans l'en-tête du document..

- **OPTION 2 :** Dans un appartement, seconde porte palière équipée d'une serrure mécatronique VIKY(option libérée après signature de ce document et envoi à sav@urmet.fr)
 - Permettre à un résident d'ouvrir une seconde « porte palière » équipée d'une serrure VIKY

Attention, cette option est activée que sur le site demandé et mentionné dans l'en-tête du document..

L'ANTI-COPIE DE LA BEQUILLE MECATRONIQUE VIKY

AVERTISSEMENT

Il est important de noter que l'anti-copie de badge URMET est une fonction du produit (non active par défaut). Il est de votre devoir d'informer les utilisateurs finaux dans le cas où vous souhaiteriez exploiter cette fonctionnalité.

Comme le stipule, l'article 8 de la loi du 10 juillet 1965 :

- **Cas copropriétés (plusieurs propriétaires) :**

« Le règlement de copropriété détermine la destination des parties tant privatives que communes, ainsi que les conditions de leur jouissance. Il ne peut imposer aucune restriction aux droits des copropriétaires en dehors de celles qui seraient justifiées par la destination de l'immeuble. »

- **Cas des bailleurs sociaux (unique propriétaires) :**

« Le propriétaire est tenu « d'assurer au locataire la jouissance paisible du logement ». C'est-à-dire que le bailleur s'engage à n'avoir aucune action de nature à troubler la jouissance du logement par le locataire, ni directement ni par personnes interposées. »

RAPPEL FONCTIONNEMENT DE L'ANTI-COPIE PROPOSÉ PAR URMET FRANCE

Lorsqu'un badge « A » a une copie « B », le premier badge présenté à la serrure (« A » ou « B ») sera autorisé. Mais lorsque le second badge (« B » ou « A ») sera présenté à cette même serrure, le système d'anti-copie annulera les deux badges. (Ces badges ne seront plus réutilisables).

ANNULATION DE LA FONCTION SUR UNE BÉQUILLE MÉCATRONIQUE VIKY

Toutefois, si vous souhaitez annuler cette fonction, merci de contacter notre Service Après-Vente au 0 825 890 830 (0,15€/min + prix appel)

LE FONCTIONNEMENT LECTURE/ECRITURE

- **PORTE COMMUNE** : En L/E, lors de l'ajout d'un accès à une porte commune dans un profil d'accès > récupération **d'au moins un badge** ayant ce profil pour encodage > tous les badges ayant le même profil bénéficie de la mise à jour.
- **PORTE PALIERE** : En L/E, lors de l'ajout d'une porte palière dans un appartement > récupération de tous les badges ayant accès à l'appartement pour encodage > tous les badges bénéficie de la mise à jour.
- En cas de remplacement de serrure : remplacer le numéro de série dans la boîte de dialogue. Il faudra néanmoins configurer la nouvelle serrure.
- En cas de vol ou de perte d'un badge > pour empêcher l'accès au badge perdu ou volé, l'encodage du badge de remplacement doit se faire « en écrasant » les données de l'ancien. (Aller sur la clé concernée > Encoder le nouveau badge en place et lieu de l'ancien). Seule cette méthode permettra de supprimer l'ancien badge.

En signant ce document, vous attestez avoir pris connaissance de l'ensemble des informations et comprenez que vous avez l'entière responsabilité de vos choix de programmation (Choix des options). Également que vous avez la responsabilité de tenir informé les utilisateurs finaux de la présence de la fonction ANTI-COPIE.

Fait à :

Le :/...../.....

Nom, Signature (précédée de la mention « bon pour accord ») et tampon (obligatoire pour prise en compte du choix d'options)